

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décision du 27 juillet 2022 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ENER2231592S

Par décision en date du 27 juillet 2022 en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition énergétique a prononcé à l'encontre de la société AUCHAN ENERGIES, de numéro SIREN 317007342 dont le siège social est situé 200, rue de la Recherche, CS 70633 Cedex, 59656 Villeneuve-d'Ascq :

- l'annulation d'un volume de 19 184 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.